

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2026

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, le Lundi le 14 septembre 2026 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par Martin Héroux, maire.

Sont présents

Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1
Hind Rihani, conseillère siège 2
André Tremblay, conseiller siège 3
Michel Milot, conseiller siège 4
Carole Lessard, conseillère siège 5
Gabriel Blanchet, conseiller siège 6

Secrétaire d'assemblée

M. Éric Gélinas, directeur général et greffier-trésorier

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

ORDRE DU JOUR

1. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ODRE DU JOUR**
2. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance 10 août 2026
3. **PRÉSENTATION DES COMPTES**
 - 3.1 Liste et adoption des comptes payés et à payer
4. **ADMINISTRATION**
 - 4.1 Dépôt des états des activités financières
 - 4.2 Dépôt - Rapport du maire sur la situation financière 2025
 - 4.3 Adhésion de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie à la démarche de certification Municipalliée
 - 4.4 Embauche - Pompier temps partiel - monsieur Jean-François Dion
 - 4.5 Embauche - Pompier temps partiel - monsieur Jacob Dion
 - 4.6 Embauche - Pompier préventionniste
 - 4.7 Prolongation d'embauche - Parc nature émélinois – M. Jean-François Dion – Gardien de parc et plage
 - 4.8 Prolongation d'embauche - Parc nature émélinois – M. Martin Ste-Marie - Préposé à l'accueil et manœuvre
 - 4.9 Octroi de contrat – entretien d'hiver des chemins municipaux pour les saisons 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 – AO 2026-01
 - 4.10 Ministère des Transports et de la Mobilité Durable - Enjeux liés aux infrastructures routières et aux délais d'intervention - Appui
 - 4.11 Parc nature émélinois - Gala Mérite Lanaudois 2026

- 4.12 Remboursement – Aide financière – EPRTNT 2022-2025
- 4.13 Démarche MADA – Adoption du plan d'action triennal 2026-2028
- 4.14 Adhésion - Fleurons du Québec 2027-2029
- 4.15 École L'Ami-Soleil – Demande de prêts de Yourtes
- 4.16 CREVALE - Membre du comité CREVALE

5. RÈGLEMENTATION

- 5.1 Aucun point

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Aucun point

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 Aucun point

8. TRANSPORT ROUTIER

- 8.1 Aucun point

9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 Aucun point

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 10.1 Aucun point

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

162RS-0926

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ODRE DU JOUR

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe

Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.

2. PROCÈS-VERBAUX

163RS-0926

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance 10 août 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal; dispense de lecture est donnée au secrétaire;

Il est proposé par Michel Milot
Et résolu,

Que le procès-verbal mentionné ci-haut soit adopté tel quel

Adoptée à l'unanimité

3. PRÉSENTATION DES COMPTES

164RS-0926

3.1 Liste et adoption des comptes payés et à payer

Il est proposé par Carole Lessard
Et résolu,

Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte les dépenses suivantes et autorise le directeur général à les payer pour un montant de 335 361.34 \$.

Prélèvements 260044 à 260049	69 534,00 \$
Chèques lot 1 de 260742 à 260798	69 166.52 \$
Chèques lot 2 de 260799 à 260847	68 744.79 \$
Salaires	127 916.03 \$

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION

4.1 Dépôt des états des activités financières

Carole Lessard, dépose les états des activités financières, tels que produits par le greffier-trésorier, pour la période se terminant le 31 août 2026.

4.2 Dépôt - Rapport du maire sur la situation financière 2025

4.3 Adhésion de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie à la démarche de certification MunicipAlliée

ATTENDU QUE la certification MunicipAlliée vise à reconnaître les municipalités qui favorisent l'ouverture à la diversité sexuelle et à la pluralité des genres par l'adoption de pratiques inclusives et la mise en œuvre d'actions concrètes;

ATTENDU QUE cette certification est décernée par l'organisme régional Le Néo, dans le cadre du programme Diversité Lanaudière;

ATTENDU QUE la démarche MunicipAlliée prévoit notamment l'adhésion à une charte d'engagement, la nomination d'une personne responsable du dossier, l'élaboration d'une politique municipale ainsi que d'un plan d'action favorisant l'inclusion des personnes issues de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie souhaite promouvoir un milieu de vie accueillant, sécuritaire et inclusif pour l'ensemble de sa population;

ATTENDU QUE la Municipalité désire bénéficier de l'accompagnement technique et professionnel offert par Le Néo dans le cadre de cette démarche;

Il est proposé par Michel Milot

Et résolu

- Que la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adhère officiellement à la démarche de certification MunicipAlliée mise en place par Le Néo;
- Que la Municipalité s'engage à respecter les principes de la Charte d'engagement en matière de diversité sexuelle et de pluralité des genres et à mettre en œuvre les actions nécessaires à l'obtention et au maintien de la certification MunicipAlliée;
- Que le conseil municipal désigne Hind Rihani à titre de personne responsable de la démarche MunicipAlliée au sein de l'organisation municipale;
- Que la direction générale soit autorisée à entreprendre les démarches requises auprès de Le Néo, à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette démarche et à coordonner les actions requises pour l'obtention de la certification;
- Que copie de la présente résolution soit transmise à Le Néo à titre de confirmation de l'engagement de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

166RS-0926

4.4 Embauche - Pompier temps partiel - monsieur Jean-François Dion

CONSIDÉRANT QUE des postes de pompiers à temps partiel sont à pourvoir au sein du service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie par intérim recommande l'embauche de monsieur Jean-François Dion;

Il est proposé par Hind Rihani
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de Monsieur Jean-François Dion à titre de pompier à temps partiel avec une probation de 6 mois.

Adoptée à l'unanimité

167RS-0926

4.5 Embauche - Pompier temps partiel - monsieur Jacob Dion

CONSIDÉRANT QUE des postes de pompiers à temps partiel sont à pourvoir au sein du service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie par intérim recommande l'embauche de monsieur Jacob Dion;

Il est proposé par Hind Rihani
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de monsieur Jacob Dion à titre de pompier volontaire temps partiel, avec une probation de 6 mois. Monsieur Dion devra suivre la formation pompier 1 qui s'avère être une condition d'embauche.

Adoptée à l'unanimité

168RS-0926

4.6 Embauche - Pompier préventionniste

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie désire retenir les services d'un pompier préventionniste en matière de prévention incendie ;

Il est proposé par Hind Rihani
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de monsieur Pierre-André Sirard à titre de pompier préventionniste à hauteur de 16 heures par semaine au coût de 40,00 \$ de l'heure.

Adoptée à l'unanimité

169RS-0926

4.7 Prolongation d’embauche - Parc nature émélois – M. Jean-François Dion – Gardien de parc et plage

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise la prolongation d'embauche de monsieur Jean-François Dion à titre de gardien de parc et plage au Parc nature émélois sur appel jusqu’au printemps 2027.

Adoptée à l'unanimité

170RS-0926

4.8 Prolongation d’embauche - Parc nature émélois – M. Martin Ste-Marie - Préposé à l'accueil et manœuvre

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise la prolongation d'embauche de monsieur Martin Ste-Marie à titre de préposé à l'accueil et manœuvre au Parc nature émélois jusqu’au 30 septembre 2026.

Adoptée à l'unanimité

171RS-0926

4.9 Octroi de contrat – entretien d'hiver des chemins municipaux pour les saisons 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 – AO 2026-01

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'appel d'offres public pour l'entretien d'hiver des chemins municipaux pour les saisons 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 (AO 2026-01), à l'ouverture des soumissions le 24 août 2026, les soumissions suivantes ont été déposées ;

SOUSSIONNAIRES	PRIX (AVANT TAXES)
Généreux construction Inc.	1 051 519,28\$
JS Dumais (9219-9629 Québec Inc.)	967 105,30\$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est JS Dumais (9219-9629 Québec Inc.);

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie octroie le contrat pour l'entretien d'hiver des chemins municipaux pour les saisons 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise JS Dumais (9219-9629 Québec Inc.) pour un montant de 967 105,30 \$ avant

taxes, selon les modalités prévues aux documents d'appel d'offres faisant partie intégrante du contrat ;

- Que le maire ou en son absence, la mairesse suppléante, ainsi que le directeur général, soient autorisés à signer tous les documents relatifs au contrat.

Adoptée à l'unanimité

172RS-0926

4.10 Ministère des Transports et de la Mobilité Durable - Enjeux liés aux infrastructures routières et aux délais d'intervention - Appui

CONSIDÉRANT la résolution 2026-0805-316 de la Municipalité de Saint-Paul dénonçant les retards chroniques du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans la réalisation de travaux prioritaires sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale territoriale des Laurentides-Lanaudière du MTMD est une structure bicéphale couvrant deux régions administratives, ce qui diminue l'attention devant être accordée aux priorités locales et contribue à la lenteur systémique du MTMD;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie appui la démarche de la Municipalité de Saint-Paul envers le ministère des Transports et de la Mobilité durable.
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie demande au gouvernement du Québec d'opérer une scission dans la Direction générale territoriale du MTMD afin de dissocier les régions de Lanaudière et des Laurentides et de doter la direction régionale chargée exclusivement de la région de Lanaudière d'une pleine autonomie décisionnelle et budgétaire, afin d'améliorer les temps de réaction et d'assurer une gestion efficace des travaux prioritaires.
- Que la présente résolution soit transmise au ministre des Transports et de la Mobilité durable, à la première ministre du Québec, à la présidente du Conseil du trésor, au député provincial de Joliette, à la présidente de la Table des préfets de Lanaudière, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités ainsi qu'aux MRC, villes et municipalité de Lanaudière pour solliciter leur intervention immédiate.

Adoptée à l'unanimité

173RS-0926

4.11 Parc nature émélinois - Gala Mérite Lanaudois 2026

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'achat de deux billets pour le Gala Mérite Lanaudois 2026 organisé par Tourisme Lanaudière au coût de 95,00\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

174RS-0926

4.12 Remboursement – Aide financière – EPRTNT 2022-2025

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Tourisme a informé la municipalité que le projet de rénovation du chalet locatif n'était pas admissible à l'aide financière dans le cadre de l'EPRTNT 2022-2025;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a également informé la municipalité que l'aide financière ne pouvait être transférée à un autre volet du projet car celle-ci ne peut être jumelée à l'aide financière provenant du PARIT;

CONSIDÉRANT QU' un montant de 54 000\$ avait déjà été versé à la municipalité et que celui-ci doit être remboursé;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le remboursement d'un montant de 54 000\$ à Tourisme Lanaudière, montant correspondant à l'aide financière déjà versée dans le cadre de l'EPRTNT 2022-2025.

Adoptée à l'unanimité

175RS-0926

4.13 Démarche MADA – Adoption du plan d'action triennal 2026-2028

CONSIDÉRANT QUE le comité MADA a procédé à l'élaboration du plan d'action triennal 2026-2028 ;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action triennal 2026-2028 a été déposé auprès des membres du conseil pour lecture ;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte le plan d'action triennal 2026-2028 de la démarche MADA et mandate le comité de suivi pour s'assurer de la mise en œuvre du plan d'action, de son implantation jusqu'au bilan.

Adoptée à l'unanimité

176RS-0926

4.14 Adhésion - Fleurons du Québec 2027-2029

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'adhésion de la municipalité au Fleurons du Québec 2026-2029 au montant de 1 684\$ plus taxes.

Gabriel Blanchet, conseiller, demande le vote
Les voix étant également partagées (3 POUR, 3 CONTRE), monsieur Martin Héroux, maire, exerce son vote prépondérant et vote POUR.

Adoptée à la majorité

177RS-0926

4.15 École L'Ami-Soleil – Demande de prêts de Yourtes

CONSIDÉRANT la demande de l'école L'Ami-Soleil d'organiser une activité en yourtes au Parc nature émélinois pour les élèves;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le prêt de 6 yourtes du Parc nature émélinois à l'école L'Ami-Soleil pour une nuitée le 30 septembre 2026 ou remis au 7 octobre 2026 en cas de pluie;
- Que l'école L'Ami-Soleil devra s'assurer de la présence d'un adulte par yourte durant toute la durée du séjour.

Adoptée à l'unanimité

178RS-0926

4.16 CREVALE - Membre du comité CREVALE

Il est proposé par Michel Milot
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie nomme madame Carole Lessard en tant que membre représentant la municipalité au comité de la CREVALE.

Adoptée à l'unanimité

5. RÉGLEMENTATION

5.1 Aucun point

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Aucun point

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Aucun point

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1 Aucun point

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Aucun point

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 Aucun point

11. VARIA

- Félicitations à Marion Pinon, Céline Carbonnier et Éric Martel pour la fin de leur formation pompier
- Rappel sondage pour le Sommet émélois
- Festival d'escalade reporté au 3 octobre 2026
- Jour des aînés, 1er octobre 2026

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Héroux, maire, répond aux questions des citoyens.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Hind Rihani
Et résolu

Que l'assemblée soit levée à 20 h 51

Adoptée à l'unanimité

Martin Héroux
maire

Éric Gélinas
Directeur général

Je, Martin Héroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.